

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 17 juin 2025

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 18 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Damvillers, après convocation légale, en date du 2 juin 2025 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ M. BRELLE François
- ✓ Mme FORGET Lorette
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. PIRAN Serge

Participants non élus :

- ✓ Mme CLEMENT Béatrice
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,
- ✓ M. HAROS Pascal

Madame Jocelyne ANTOINE, sénatrice de la Meuse et conseillère communautaire, invitée permanente aux réunions de bureau, est absente excusée.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 a été adressé à tous les membres du bureau. Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle qu'il regrette l'absence totale d'articles des actions de la CCDS dans l'Est Républicain. Il observe par exemple que le conseil communautaire relatif au budget de la CCDS n'a même pas fait l'objet d'une ligne.

Ordre du jour :

1. Point sur les dossiers en cours.
2. Demandes de subventions exceptionnelles de trois écoles du territoire.
3. Demandes de dérogations scolaires.
4. Questions diverses.

Paul DOMAGALA et Benjamin LALLEMENT MISSLER participent à cette réunion de bureau pour présenter leurs missions au sein du service patrimoine.

1. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

➤ Présentation des activités et des missions réalisées par les agents du service patrimoine :

M. DOMAGALA présente l'ensemble des actions réalisées depuis son arrivée et son recrutement en qualité d'économiste de flux via l'appel à projet SEQUOIA :

- Gestion des déclarations OPERAT pour les bâtiments de plus de 1000m² soumis au décret tertiaire.
- Suivi des consommations des bâtiments intercommunaux et de l'éclairage public.
- Supervision et suivi des GTC des bâtiments intercommunaux afin d'optimiser les consommations.
- Analyse qualité de l'air des bâtiments intercommunaux.
- Suivi de la mise en place de contrats de performance énergétique et d'entretien des installations des chauffages et ventilations.
- Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments.
- Valorisation des CEE des travaux réalisés par la CCDS et de certaines communes de la CCDS.
- Présentation du nouveau programme CHENE 2 remplaçant du programme SEQUOIA.
- Présentation d'un bilan annuel de consommation d'un bâtiment intercommunal (groupe scolaire de Dommary-Baroncourt).
- Présentation des logiciels utilisés par la CCDS pour la supervision de son parc : EFICIA (suivi et supervision des consommations) et CITRON (supervision des consommations et suivi de la facturation).

M. CARLU demande dans quel cadre la CCDS pourrait accompagner les communes dans leurs projets de développement photovoltaïques ?

Monsieur BONTEMPS indique que les services de la CCDS n'ont pas forcément les compétences en la matière mais que la CCDS dispose d'un projet d'autoconsommation pour son parc intercommunal. Il indique que dans ce cadre elle a contracté une étude avec un bureau d'études spécialisé conseillé par la Région Grand Est et son dispositif Climaxion spécialisé en matière de transition énergétique.

M. LALLEMENT MISSLER présente les actions réalisées depuis son arrivée en tant qu'apprenti :

- Présentation du programme Accélérateur de Transition de l'ADEME visant l'accompagnement des collectivités à la définition d'une stratégie de transition énergétique et écologique. Il rappelle que son poste est financé via cet appel à projet. Il rappelle également aux élus que ce programme est basé sur le programme national « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » lui-même basé sur deux référentiels : « climat air énergie » et « économie circulaire ». Ces référentiels sont constitués d'une multitude de critères et qui permettent in fine de voir l'état d'avancement de la collectivité dans ces domaines et aussi de se comparer aux autres territoires.
- Présentation d'un bilan de clôture du projet de rénovation globale du groupe scolaire de Rouvrois-sur-Othain. Ce rapport permet de comparer les données réelles issues des facturations après travaux avec les données énoncées au lancement du projet par le bureau d'études.

M. BONTEMPS indique qu'il a demandé à ce que chaque projet d'investissement d'envergure face l'objet d'un rapport final afin de permettre une évaluation de ceux-ci comparés aux objectifs initiaux ayant motivé le lancement des projets.

- Présentation du SDIE (schéma directeur Immobilier et énergie) réalisé dans le cadre de sa dernière année d'apprentissage en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT). Ce schéma vise à donner des clés de réflexions aux élus pour les orienter dans leurs choix sur les futurs projets de rénovation à envisager dans l'avenir. Coûts actuels, coûts des projets, gains potentiels, retour sur investissement, ratios de consommations, respect des réglementations à venir... sont autant de critères pris en compte pour mener cette analyse.

➤ **Le Président informe les élus des points suivants :**

- Les subventions attendues pour boucler le plan de financement du groupe scolaire de Mangiennes ont été actées officiellement (503 000€ de DTER et 890 000€ de DSIL). Cela correspond aux promesses de M. le Préfet de soutenir ce projet. Aussi les subventions attendues ont été validées et permettent d'atteindre les financements espérés.

Le Président rappelle qu'il sera toutefois nécessaire de prévoir une ligne de trésorerie supplémentaire pour faire face au niveau des dépenses conséquentes en cours le temps de percevoir les subventions.

- **Le Président fait un point sur diverses dates à venir :**
 - Réunion de visite du Sous-Préfet pour présenter les choix de l'Etat en matière de répartition de l'enveloppe départementale DETR le 8 Juillet après-midi à Damvillers, de 15 H à 18 H.
 - Portes ouvertes du collège de Damvillers le 20 Juin après-midi.
 - Comité syndical du PETR le 18 Juin.
 - Visite de chantier du groupe scolaire de Mangiennes aux élus le 2 Juillet à 14H.
 - Rappel de la proposition de visite du Sénat par Mme ANTOINE le 26 Novembre.
- **Le Président fait un point sur la manifestation de parents d'élèves à l'école de Damvillers le 16 Juin suite à des difficultés et des problèmes de violences présents au groupe scolaire.**

M. NIVELET regrette le manque de réactivité face à la problématique rencontrée.

Le Président signale que les difficultés sont réelles mais que des actions ont été menées auprès du Département et de l'Inspection de l'Education Nationale dès les premiers signalements sérieux de problèmes.

Il a personnellement suivi cette affaire et pris attache auprès des responsables concernés. Il indique que cela demande cependant du temps d'apporter les actions correctives. Il regrette le manque de qualification du personnel a priori au sein de la MECS à certains moments. Une Directrice consultante a été nommée pour remettre à niveau la structure.

Le Président du Département s'est rendu sur site et a annoncé qu'un suivi actif sera mené auprès du gestionnaire de la MECS et qu'en cas de besoin le contrat serait rompu.

Il a rappelé que ces difficultés ont été rencontrées sur de multiples MECS au moment de leur création mais que les situations se sont arrangées après des temps d'adaptation.

Le Président signale que deux enfants ont été accueillis sur le groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé et que depuis leur scolarisation se passe très bien malgré les rumeurs véhiculées par certains.

M. MICHELS informe que lors du conseil d'école du RPI s'étant tenu hier les enseignants ont confirmé la parfaite intégration de ces élèves.

M. TRINOLI souligne qu'au départ il y avait des réunions régulières entre la MECS, l'équipe pédagogique et les services de la CCDS pour accompagner les enfants mais que depuis plusieurs mois ces réunions se sont interrompues.

Le Président annonce que l'Education Nationale va mettre en place une cellule dédiée et que pour le moment les enfants de la MECS ne seront plus scolarisés au groupe scolaire de Damvillers.

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE TROIS ECOLES DU TERRITOIRE

Le Président expose les trois demandes formulées par les directeurs d'école en vue de l'acquisition de matériels pédagogiques ou sportifs.

1. École de Spincourt :

L'établissement sollicite l'achat de jeux destinés à la cour de récréation. Le matériel envisagé comprend des briques de construction à taille humaine permettant la réalisation d'éléments tels que cabanes, chaises ou tables, ainsi que des raquettes à rebond, visant à favoriser les activités ludiques et motrices en extérieur.

Montant du devis : 1 773 € TTC

2. École de Damvillers :

La Directrice sollicite l'acquisition de matériel sportif, en s'appuyant sur les instructions officielles préconisant la mise en œuvre d'une activité physique quotidienne, considérée comme un facteur essentiel de bien-être, de santé et de réussite scolaire.

Les équipements demandés visent à remplacer le matériel devenu obsolète et à diversifier les activités motrices proposées, en vue de la mise en place effective de 30 minutes d'activité physique quotidienne en complément des séances d'enseignement de l'EPS.

Montant du devis : 3 381,08 € TTC

3. École de Rouvrois-sur-Othain :

Le Directeur sollicite l'acquisition de vélos pour les élèves de maternelle, en remplacement de ceux actuellement en mauvais état.

Montant du devis : 2 111,83 € TTC

Mme BAILLEU demande s'il n'existe pas d'APE qui pourrait participer au financement du projet ?

Mme POSTAL indique qu'un portage par l'APE pourrait peut-être permettre de débloquer d'autres possibilités de financement.

Au regard de ces éléments, le bureau propose de rechercher les financements envisageables avant de prendre une décision.

Cette question de l'ordre du jour sera soumise à l'ordre du jour d'un prochain bureau.

3. DEMANDES DE DEROGATION SCOLAIRE

AFFAIRE N° 2025-06-17-01

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

- ✎ M. et Mme QUEMENEUR Nawal, domiciliés à Bouligny, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant QUEMENEUR Ismaïl à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ✎ Mme RICHARD Angélique, domiciliée à Spincourt, sollicitant une dérogation scolaire pour ses enfants DEPRE RICHARD Olivia et POULET RICHARD Lyna, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse.

Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années.

En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

ACCEPTE les dérogations scolaires suivantes sous réserve de capacité d'accueil suffisante au sein de l'établissement :

- QUEMENEUR Ismaïl à l'école de DOMMARY-BARONCOURT.
- DEPRE RICHARD Olivia et POULET RICHARD Lyna, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN si un certificat médical pour la demande liée au harcèlement est fourni par la famille.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Demande de subvention pour la réalisation d'un long métrage

Le Président informe les membres du bureau d'une demande de subvention formulée par Madame Nancy CHAUMONT, en vue de soutenir financièrement la réalisation de son premier long-métrage intitulé « Les Encriers du Possible ».

Ce film met en lumière la jeunesse des années 1960 dans la ruralité meusienne et a été majoritairement tourné dans le nord du département, notamment dans les communes d'Azannes, Marville, Écurey, Lissey, Consenvoye, Champneuville, Damvillers et Brandeville.

Bien que ce projet présente un intérêt culturel certain pour le territoire, le Président rappelle le contexte budgétaire particulièrement contraint auquel la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt est confrontée.

M. SELLIER indique que l'association des Vieux Métiers a mis à disposition gracieusement de nombreux espaces pour le tournage et que dans ce cadre la Commune d'Azannes a décidé de ne pas donner un avis favorable à cette demande de financement.

En conséquence, le Président indique qu'il ne sera pas possible de donner une suite favorable à cette demande de subvention.

Un courrier sera adressé à Madame CHAUMONT pour l'en Informer.

4.2 Proposition de revalorisation des tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

Le Président informe les membres du bureau que le coût de revient d'un repas pour la CCDS est estimé à plus de 10 €, en prenant en compte uniquement les frais de fonctionnement.

Compte tenu de ce coût et du tarif actuellement appliqué aux familles, la collectivité prend en charge une part significative.

Dans un contexte budgétaire tendu, une réflexion s'impose quant à une revalorisation des tarifs de la restauration scolaire, afin de tendre vers un meilleur équilibre budgétaire pour la collectivité.

Pour information les tarifs des repas des collégiens appliqués par le Département de la Meuse en 2024 étaient de :

- ✓ Forfait 4 et 5 jours : 4,25 €
- ✓ Forfait 3, 2 et 1 jour : 4,45 €

✓ Ticket unitaire : 4,75 €

En conséquence, la proposition de nouvelle tarification de la restauration scolaire suivante sera soumise au vote du conseil communautaire :

	Prix du repas actuel	Proposition nouveaux tarifs
Inscription annuelle	5,00 €	5,50 €
Inscription ponctuelle	5,80 €	
Tarif 3 ^{ème} enfant*	-50 %	-50 %
Tarif 4 ^{ème} enfant* et +	0 €	1 €
Collégiens	3,80 €	4,25 €
Personnes extérieures/adultes	7,00 €	7,00 €

* Réduction applicables uniquement pour les enfants en primaire (maternelle et élémentaire).

↳ Enfants non-Inscrits (arrivant spontanément) : doublement des tarifs.

Concernant l'accueil périscolaire, les nouveaux tarifs envisagés s'inscrivent dans la continuité de la politique de soutien aux familles menée par la CCDS.

Ils visent à rester accessibles grâce à une modulation en fonction des revenus, tout en garantissant une soutenabilité financière pour le budget intercommunal.

Ces tarifs sont établis en fonction de la durée effective des services proposés, avec la volonté d'offrir à chaque famille une solution de garde couvrant la plage horaire de 7h00 à 19h00. Ils tiennent compte des horaires propres à chaque groupe scolaire du territoire, définis par les directeurs d'établissement, ce qui implique des amplitudes variables selon les sites.

En conséquence, la proposition de nouvelle tarification de l'accueil périscolaire suivante sera soumise au vote du conseil communautaire :

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

		QF < 700 €		QF 701 à 1000 €		QF > 1000 €	
		Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
DAMVILLERS	Matin	1,50 €	1,65 €	1,65 €	1,80 €	1,80 €	1,95 €
	Soir	2,50 €	2,75 €	2,75 €	3,00 €	3,00 €	3,25 €
DOMMERY BARONCOURT	Matin	2,00 €	2,20 €	2,20 €	2,40 €	2,40 €	2,60 €
	Soir	2,50 €	2,75 €	2,75 €	3,00 €	3,00 €	3,25 €
SPINCOURT / ROUVROIS / RPI BOIS BRULE	Matin	1,50 €	1,65 €	1,65 €	1,80 €	1,80 €	1,95 €
	Soir	3,00 €	3,30 €	3,30 €	3,60 €	3,60 €	3,90 €

↳ Enfants non-inscrits (arrivant spontanément au péricentre – non récupérés par les parents à l'arrêt du bus et ramenés au péricentre – non récupéré par les parents à la sortie de l'école) : doublement des tarifs.

↳ Retard sur l'heure de fin d'accueil : forfait de 15€/H (toute heure commencée est facturée).

ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDIS RECREATIFS

TOUS LES SITES	QF < 700 €		QF 701 à 1 000 €		QF > 1 000 €	
	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
Journée complète 7H00 / 19H00 (repas tiré du sac)	15,00 €	16,00 €	16,50 €	17,50 €	18,00 €	19,00 €

(Forfait d'une journée complète sans tarif pour les péricentres matin ou soir)

- ✚ Retard sur l'heure de fin d'accueil : forfait de 15€/H
(toute heure commencée est facturée)

Ces tarifs seront annexés au règlement périscolaire.

4.3 Examen et validation du règlement modifié des services périscolaires et de la restauration scolaire

Dans une volonté de modernisation et d'amélioration continue des services proposés aux familles, la CCDS procède à une actualisation du règlement des services périscolaires, de la restauration scolaire et des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Cette démarche s'inscrit dans un contexte d'évolution des besoins des usagers, d'harmonisation des pratiques sur le territoire et de maîtrise des dépenses publiques.

Elle accompagne également la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des services à l'enfance. Ce portail numérique permettra aux familles de réaliser en ligne l'ensemble des démarches : inscription, réservation des services, suivi de facturation et paiement.

Le nouveau règlement tient compte de plusieurs évolutions majeures, réparties selon les axes suivants :

INSCRIPTIONS

- ✚ Inscription uniquement au travers du portail famille de la collectivité pour l'ensemble des services mis en place : périscolaire, restauration scolaire et extrascolaire.
- ✚ Réservations de l'ensemble des prestations en ligne

TARIFS

- ✚ Mise en place d'un tarif unique par catégorie d'usagers : élèves du 1er degré, collégiens, adultes.
- ✚ Majoration appliquée en cas de présence non réservée, sauf urgence justifiée.
- ✚ Majoration également en cas de non-respect des engagements contractuels initiaux (jours réservés non respectés, annulations hors délai, etc.).

FACTURATION

- ✚ Facturation établie à terme à échoir (paiement obligatoire directement lors de la réservation)
- ✚ Régularisation éventuelle lors de la réservation suivante.

- ↳ Paiement exclusivement via le portail famille.

GESTION DES IMPAYÉS

- ↳ Sans paiement lors de la réservation celle-ci n'est pas prise en compte.
- ↳ En cas de présence non réservée d'un enfant, une facture est transmise aux familles concernées, sans régularisation, l'accès aux services est temporairement bloqué, avec information transmise à la CCDS.
- ↳ La collectivité pourra alors intervenir en temps réel pour accompagner la résolution des situations.

Ces éléments constituent les premiers fondements de l'architecture de fonctionnement et de facturation des services.

Ces nouvelles dispositions visent à garantir à la fois un service de qualité, équitable pour tous, et une meilleure maîtrise budgétaire pour la collectivité.

Le règlement actualisé intégrant ces modifications, ainsi que les propositions de révision tarifaire, sera soumis à l'examen et au vote du prochain conseil communautaire.

4.4 Demande de subvention exceptionnelle de l'association ALYS pour la gestion de la crèche Les Clignes à Damvillers

Le Président informe les membres du bureau qu'un courrier a été reçu à la Codecom le 12 juin dernier.

Le Directeur de l'association fait état d'un déficit pour l'exercice 2024, principalement lié à l'augmentation du nombre de places au sein de la structure.

En effet, depuis le 1er novembre 2023, celle-ci accueille 15 enfants, ce qui engendre des obligations réglementaires accrues en matière d'encadrement.

Cette évolution rend particulièrement difficile la couverture de l'ensemble des postes d'auxiliaires de puériculture et d'éducatrices de jeunes enfants.

Pour répondre à ces exigences, l'association a été contrainte de recourir à des contrats à durée déterminée, générant un surcoût lié notamment au versement d'indemnités de précarité.

Par ailleurs, les travaux réalisés par la CCDS pour adapter les locaux à l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants ont entraîné une revalorisation du loyer, occasionnant un surcoût de 8 592 €.

Dans ce contexte, l'association ALYS sollicite un soutien financier exceptionnel de la part de la collectivité, afin de limiter, voire d'annuler, le déficit de gestion estimé à 66 281 €.

M. BONTEMPS indique qu'une fois par an, vers le mois de Juin, le concessionnaire est soumis à fournir son bilan annuel d'activité afin de déterminer les modalités de

soutien éventuelle de la collectivité. Une analyse sera donc réalisée par les services de la CCDS sur les bases du contrat de concession de service public.

4.5 Gestion des composteurs

Suite aux multiples retours négatifs sur le site du collège de Damvillers, le Président informe les élus avoir demandé aux équipes du Département les modalités de gestion des bio-déchets sur leur cantine scolaire des autres collèges du Département.

4.6 Développement économique

Pour apporter une réponse à la question de Mme BALLIEU, Monsieur HAROS, fait un point sur la reprise du commerce de Damvillers, Chez Mamie. Il indique que le nouveau bail a été signé avec la CCDS qui va accompagner le porteur de projet de son mieux en lien avec la commune de Damvillers qui a mis à disposition sa licence 4.

Le dossier de reprise du commerce de Spincourt est en cours.

4.7 Demande d'appui de l'association TRANSVERSALES pour la réalisation de spectacles sur le territoire

Le Président informe les membres du bureau que l'association TRANSVERSALES, engagée de longue date dans des partenariats culturels avec des structures locales telles que Le Puits aux Livres, a sollicité la Communauté de Communes Damvillers Spincourt afin de l'accompagner dans l'identification de relais locaux en vue de relancer des activités culturelles sur le territoire (spectacles, animations, etc.).

Monsieur TRINOLI confirme qu'une dynamique culturelle existait auparavant, et rappelle que l'association TRANSVERSALES mettait notamment à disposition un catalogue d'offres culturelles.

Le Président propose d'étudier cette demande en concertation avec les élus intéressés, afin d'évaluer les possibilités de relance de cette collaboration.

La séance est levée à 21 H 30.

Ordre du jour :

1. Point sur les dossiers en cours.
2. Demandes de subventions exceptionnelles de trois écoles du territoire.
3. Demandes de dérogations scolaires.
4. Questions diverses.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Le Président



Jean Marie MISSLER

La Secrétaire



Anne POSTAL